

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2023

Le Conseil Municipal d'EXINCOURT s'est réuni, en session ordinaire **LE QUATRE AVRIL DEUX MILLE VINGT TROIS**, salle Morel, après convocation légale, à **18h30**, sous la présidence de Madame Magali DUVERNOIS, Maire.

Etaient présents :

Magali DUVERNOIS, Maire, Mathieu MOINE (arrivé à 18h54), Sylvie VALLAT, Sébastien TRUCHOT, Milène LABREUCHE, Francis BOUILLET, Christel CHARION, adjoints, Claude DODIN, Pascale ZEBBICHE, Mohammed FAÏK (parti à 19h39), Dominique LINOZZI (partie à 19h49), Claire BOURGAU, Pascal BAU, Melissa UNLU, Driss HAJAM (parti à 19h38), Nathalie PHILIPPE, Michel PERROT, Louis BAUDREY, Josiane SANSEIGNE, Nathalie NOIROT, conseillers municipaux.

Etaient absents représentés :

Armelle TEMEN a donné procuration à Francis BOUILLET
Jean-Louis BERTOCCHI a donné procuration à Louis BAUDREY

Etait absent :

Christian POUX

Participaient à la séance :

Florine LACROIX, cabinet du Maire
Eric KUTTLER, responsable des services techniques

Madame le Maire a ouvert la séance et constaté que le quorum était atteint.
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le conseil. Sylvie VALLAT a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Question 2023-13 – Administration – Arrêt du procès-verbal de la séance du 28/02/2023

Madame le Maire demande d'approuver le procès-verbal de la séance du 28 février 2023.

Le procès-verbal de la séance 28 février 2023 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-14 – Finances – Subventions 2023

La liste des subventions aux associations est proposée ci-dessous :

	Nom de l'Association	Montant
Associations d'EXINCOURT	Amicale du Personnel Municipal d'EXINCOURT	2 800,00
	Anciens combattants	750,00
	Club de l'Age d'Or	400,00
	Comité des Fêtes	2 800,00
	Conjoints survivants	100,00
	Exin'Commerces	750,00
	Harmonie Municipale d'Exincourt	24 800,00
	Sésame Autisme	150,00
	Umläut	150,00
	Total	32 700,00
Autres Associations	Amicale des Donneurs de Sang Audincourt	100,00
	Banque alimentaire	500,00

	Association Valentin Hauy	80,00
	Société d'Histoire Naturelle Pays de Montbéliard	100,00
	Association Collège Paul Langevin	200,00
	S.O.S. Amitié	100,00
	Souvenir Français	60,00
	Total	1 140,00
Subventions attribuées dans l'année	Classes transplantées	3 200,00
	Subvention vacances musicales (50 € pour 10 enfants)	500,00
	Subvention collèges	1 500,00
	Total	5 200,00
Associations sportives (liste en annexe)		25 300,00
CCAS		60 000,00
Conseil Municipal des Jeunes		3 000,00
TOTAL		127 340,00

Madame le Maire demande au Conseil de valider le tableau des subventions aux associations pour 2023.

Il est demandé par ailleurs au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer les conventions relatives aux subventions d'un montant supérieur à 23 000 €.

Ces propositions sont validées à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-15 – Finances – Compte de gestion 2022

Le Trésorier d'Audincourt a fait parvenir le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget communal. Ce document fait apparaître un résultat global de clôture de 1 906 189,94 € qui se répartit de la manière suivante :

- Investissement : + 329 432,34 €
- Fonctionnement : + 1 576 757,60 €

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver ce compte de gestion.

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-16 – Finances – Compte administratif 2022

Le compte administratif présente des résultats de clôture et d'exécution budgétaires concordants avec ceux du Compte de Gestion 2022.

Le compte administratif 2022 présente le résultat suivant :

Résultat de clôture de fonctionnement (y compris excédent de fonctionnement N-1): + 1 576 757,60 €
 Résultat de clôture d'investissement (y compris excédent d'investissement n-1) : + 329 432,34 €
 Soldes des restes à réaliser d'investissement : -214 408,30 € induisant l'absence de besoin de financement de la section d'investissement.
 Le résultat global de clôture s'élève donc à : + 1 691 781,64 € restes à réaliser inclus.

1. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement

A fin 2022, la commune a généré un excédent global de fonctionnement de 1 576 757,60 € ainsi qu'un excédent d'investissement de 329 432,34 € auquel s'ajoute le solde des restes à réaliser de -214 408,30 € soit un excédent de 115 024, 04 € d'où un résultat global de clôture de 1 691 781,64 € restes à réaliser inclus.

1.1. Section de fonctionnement

Dépenses :

	PREVU	REALISE
DEPENSES	4 233 113,84	2 711 577,85
RECETTES	4 233 113,84	3 651 647,61
RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 DE FONCTIONNEMENT		940 069,76

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2021	2022
011	Charges à caractère général	901 231,82	902 802,95
012	Charges de personnel	1 471 974,81	1 492 209,60
14	Atténuations de produits	27 719,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	238 861,84	226 890,50
66	Charges financières	8 223,95	6 842,88
67	Charges exceptionnelles	1 913,52	1 779,47
68	Dotat° aux amortissements et aux provisions	75,51	0,00
042	Op° ordre de transfert entre sections	4 972,45	81 052,45
	TOTAL DEPENSES	2 654 972,90	2 711 577,85

Recettes :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2021	2022
013	Atténuations de charges	53 100,67	17 346,01
70	Produits des services, du domaine, vente...	156 833,73	178 462,84
73	Impôts et taxes	1 661 393,59	2 074 381,98
74	Dotations et participations	1 105 029,01	1 164 648,81
75	Autres produits de gestion courante	112 444,87	92 497,41
77	Produits exceptionnels	55 665,80	124 310,56
	TOTAL RECETTES	3 144 467,67	3 651 647,61

1.2. Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2021	2022
20	Immobilisations incorporelles	2152,63	11 125,80
204	Action avec les commerçants	346,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	116 354,14	308 384,71
	Opérations Travaux	AUGE	10 675,11
		ECLS	0,00
10	Dotations et fonds divers	32 137,80	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	57 795,70	58 791,83
041	Opérations patrimoniales	0,00	86,50

001	Solde d'exécution reporté (déficit d'investissement)	191 815,03	122 531,67
TOTAL DEPENSES		411 276,41	1 005 470,17

RECETTES D'INVESTISSEMENT PAR CHAPITRE

Chapitre	Libellé	2021	2022
13	Subventions d'investissement	52 817,02	11 144,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	1 000 000,00
10	Dotations, fonds divers	230 955,27	22 008,32
1068	Excédent de fonctionnement reporté	0,00	220 226,24
165	Dépôt et cautionnement reçus	0,00	385,00
040	Op° d'ordre de transferts entre sections	4 972,45	81 052,45
041	Opérations patrimoniales	0	86,50
TOTAL RECETTES		288 744,74	1 334 902,51

2. Niveau de l'épargne brute et niveau d'épargne nette

L'épargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Elle est aussi appelée « autofinancement brut ».

L'épargne nette correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette.

En 2022, l'épargne brute s'élève à 1 014 279,33 € et l'épargne nette s'élève à 949 774,22 €.

3. Niveau d'endettement de la collectivité

Au 1^{er} janvier 2022, le capital restant dû était de 1 380 941,77 €.

L'annuité de l'exercice a été réglée à hauteur de 57 662,23 € en capital et 6842,88 € en intérêts.

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 est de 1 380 941,77 €.

4. Effectif de la collectivité et charges de personnel

L'effectif de la collectivité au 31 décembre 2022 est de 34 agents dont :

- 30 titulaires
- 3 non titulaires
- 1 apprenti

Madame le Maire est invitée à quitter la salle.

Le Président nommé propose d'adopter le compte administratif 2022.

Le compte administratif 2022 est adopté à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-17 – Finances – Budget primitif 2023

Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le budget primitif 2023 équilibré à :

- Section de fonctionnement : 5 305 689,60 €
- Section d'Investissement : 3 005 368,94 €

Le budget primitif intègre les restes à réaliser ainsi que les résultats 2022 repris par anticipation :

Restes à réaliser :

Dépenses	215 378,30 €
Recettes	970,00 €
Soldes des restes à réaliser	-214 408,30 €

Le besoin de financement de la section d'investissement est négatif.

En conséquence, les résultats reportés sont les suivants :

- Excédent d'investissement reporté : 329 432,34 €
- Excédent de fonctionnement reporté : 1 576 757,60 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2023.

Le budget primitif 2023 est approuvée à 18 voix **POUR** et 4 **ABSTENTIONS**.

Question 2023-18 – Crèche – Evolution de la gestion de la crèche Les Petits Princes

Compte tenu de la réglementation dans le secteur de la petite enfance et pour permettre une diversification dans les activités de la crèche, la municipalité a mené une réflexion sur l'évolution de la gestion de la crèche municipale.

Le choix se porte sur la conclusion d'une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les Francas du Doubs, qui gère actuellement par ce biais le périscolaire de la commune. Cette convention, donnant la gestion de la crèche aux Francas, permettra une meilleure prise en charge des enfants par la modernisation des activités et du matériel. La crèche va pouvoir bénéficier de toute l'expérience et la connaissance de cette association afin d'obtenir toutes les aides et subventions délivrées par la CAF.

Pour les parents des enfants inscrits à la crèche, cette gestion n'entraîne aucun changement. En effet, le fonctionnement, les qualifications du personnel, le niveau de contrôle sera toujours le même. La crèche étant conventionnée avec la CAF, le tarif est national, il sera donc identique.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver que la crèche soit confiée en gestion à l'association des Francas du Doubs ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec les Francas du Doubs.

Ces propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-19 – Crèche – Mise à disposition des agents

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;
Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-53 du 29/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
Vu le décret n°2088-580 du 18-06-2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales ;
Vu la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la commune et l'association des Francas du Doubs ;
Vu le projet de convention de mise à disposition ;
Vu l'accord des agents de la crèche ;

Considérant que l'absence de moyens administratifs et techniques des Francas du Doubs ne permet pas la prise en charge des tâches à effectuer à la crèche ;

Considérant la possibilité de recourir ponctuellement aux agents de la commune dans le cadre d'une mise à disposition ;

Considérant que cette mise à disposition nécessite que l'assemblée délibérante autorise l'autorité territoriale à signer avec les Francas du Doubs la convention de mise à disposition des agents fonctionnaires de la crèche auprès des Francas ;

Considérant que cette convention doit préciser les conditions de mise à disposition, leurs conditions d'emploi et les modalités de contrôle et d'évaluation de leurs activités.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec les Francas du Doubs.

Cette proposition est approuvée à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-20 – Administration – RD34c – Assistance à maîtrise d'ouvrage

La commune d'Exincourt doit faire face à un trafic routier très important sur la RD 34c la traversant avec des vitesses excessives avérées (trafic et relevés de vitesse effectués par les services du Département), ce qui engendre une insécurité constante pour les piétons et usagers. La commune souhaite sécuriser cet axe et principalement les carrefours et secteurs dangereux.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- de confier à la société ASCODE, pour un montant de 29 925 € HT, la réalisation d'une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de l'élaboration de ce projet ;
- d'autoriser Mme le Maire à signer le marché relatif à cette mission, ainsi que tout avenant éventuel et à solliciter les aides publiques pour la réalisation de cette étude ;
- d'arrêter le plan de financement prévisionnel suivant :
 - o Département : 16 000 €
 - o Fonds propres : 13 925 €
- de prendre en charge le financement de la part résiduelle de cette étude après subventions effectives.

Ces propositions sont approuvées à l'**UNANIMITE**.

Question 2023-21 – Administration – Rapports d'observations – Chambre régionale des comptes

En application de l'article L243-8 du code des juridictions financières, Madame la Présidente de la Chambre régionale des comptes nous a adressé deux rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes pour les exercices 2017 et suivants. Ces rapports concernent d'une part une enquête sur le développement économique de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard et d'autre part une enquête consacrée à la gestion de l'eau dans le même périmètre.

Ces rapports, transmis d'abord au Président de PMA et présentés en conseil d'agglomération, nous sont ensuite transmis pour être présentés en conseil municipal et pour donner lieu à un débat.

Madame le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de ces rapports d'observations.

Le conseil municipal a pris acte de ces rapports d'observations.

DIVERS

Questions diverses :

Nathalie NOIROT qui habite rue du Mont signale les problèmes dans son secteur. En effet, il y aurait du trafic de stupéfiants et ces personnes ont menacé un de ses voisins. Madame le Maire précise avoir

rencontré ce dernier et lui avoir conseillé de déposer une main courante. Elle indique aussi qu'il est prévu d'installer un panneau d'interdiction de circuler sauf pour les riverains et ayants droits afin que la police et les gardes nature puissent verbaliser. Madame le Maire précise qu'il y a eu une réflexion sur le fait d'installer une barrière cependant cela pose problème à l'agriculteur qui passe par là. Madame Mélissa UNLU indique qu'il y a aussi du trafic dans sa rue, tous les jours à 16h30. Madame Zebbiche quant à elle, parle de système du drive et qu'il y a plusieurs points sur Exincourt et à des horaires différents. Madame le Maire termine en précisant que la seule solution est le démantèlement des réseaux et qu'elle a déjà informé la commissaire de Police.

Madame Josiane SANSEIGNE demande un tableau ou un graphique de l'encours de la dette depuis 2020. Madame le Maire lui répond que cela lui sera envoyé.

Madame SANSEIGNE demande aussi s'il est prévu que le Conseil Municipal des Jeunes soient invités à un conseil municipal. Madame le Maire indique qu'ils seront présents au prochain conseil soit le 4 juillet afin de leur épargner le vote du budget.

Madame Mélissa UNLU demande quand est-ce que seront installés les panneaux « zones non-fumeur ». Madame le Maire précise qu'il seront installés dès le 11 mai car le Professeur Monnier souhaitait être présent et il était libre à cette date. Aussi, une remise de chèque de l'association Exin'commerces se fera symboliquement.

Dates des prochains Conseils Municipaux :

- 4 juillet 2023
- 3 octobre 2023
- 5 décembre 2023

Manifestations diverses :

- Exposition Modélisme les 22 et 23 avril à la salle Morel
- Friture de Printemps du Comité des Fêtes le 23 avril à la salle Augé
- Journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation le 30 avril
- Vide grenier du Comité des Fêtes le 7 mai
- Commémoration de la victoire du 8 mai 1945
- Opération ville propre le 3 juin
- Commémoration de l'appel du 18 juin 1940

La séance est levée à 20h25.